

LA RÉAFFECTATION DES FONDS NON UTILISÉS

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. Quand le ministre me donnera sa réponse, pourrait-il me dire exactement comment il compte, au cours de l'exercice actuel et toujours dans le cadre de la Politique de planification de l'emploi, réaffecter ces fonds dans les régions où ils peuvent encore être utilisés à bon escient?

[Français]

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, ce que je peux dire cependant actuellement, c'est que l'utilisation des fonds dans la stratégie de l'emploi a été faite de telle façon qu'elle a permis de créer au-delà de 600 000 emplois dans le pays. Je pense que ces fonds ont été utilisés en conséquence des politiques économiques du pays. Ce serait une erreur de croire que tout ce qui s'appelle création d'emplois au Canada se fait strictement et seulement par la stratégie de l'emploi.

Encore une fois, je suis convaincu que mon collègue apprécie les résultats que nous avons obtenus par la stratégie de l'emploi.

* * *

[Traduction]

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

L'AVENIR DES BUREAUX DE POSTE RURAUX

M. Ross Belsher (Fraser Valley—Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre responsable de Postes Canada. Les Canadiens d'un bout à l'autre du pays s'inquiètent vivement des modifications éventuelles dans le service postal en milieu rural. Lors d'une réunion du comité Rural Dignity à laquelle assistaient quelque 600 personnes, à Agassiz, en Colombie-Britannique, on a appris qu'au cours des deux dernières semaines, de nouveaux avis de fermeture ont été envoyés dans l'est du Canada.

Le ministre peut-il garantir aux Canadiens des campagnes qu'on a ordonné à Postes Canada de les consulter désormais, avant de mettre en oeuvre toute initiative concernant leurs bureaux de poste?

[Français]

L'hon. Michel Côté (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, je pense que j'ai répondu à cette question la semaine dernière. Il faut se souvenir évidemment que la Chambre avait également créé un comité qui a étudié justement tout le plan corporatif de la Société canadienne des postes et qui avait notamment fait état de quelques recommandations.

Les recommandations 2, 3 et 4 du comité concernaient justement la fermeture des bureaux de poste ruraux. J'ai assuré cette Chambre la semaine dernière qu'il n'y avait pas de plan de fermeture de bureaux de poste ruraux tant et aussi longtemps que la Société ne nous aurait pas fourni les informations nécessaires à cet effet, tel que cela a été mentionné dans les recommandations du comité.

Questions orales

• (1450)

[Traduction]

LE PROJET DE CONFIER DES BUREAUX DE POSTE RURAUX EN FRANCHISE À DES MARCHANDS

M. George Baker (Gander—Twillingate): Monsieur le Président, Postes Canada distribue gratuitement des cartes postales pour qu'on y écrive un message amoureux pendant la semaine qui va du 9 au 14 février. Voilà peut-être pourquoi le ministre responsable de cette société d'État a annoncé qu'on ne fermerait pas de bureaux de poste ruraux. Il espère recevoir beaucoup de ces messages. Peut-il nous expliquer pourquoi Postes Canada continue à prétendre que 3 000 de ces bureaux de poste vont fermer et que les services seront confiés à des marchands locaux qui en obtiendront la franchise? Si c'est ce qu'on prévoit, que le ministre ne s'attende pas à des lettres d'amour. Ce sera un dur coup.

[Français]

L'hon. Michel Côté (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, encore une fois je vais lire pour le bénéfice de mon collègue la recommandation numéro 3 du comité qui a fourni ces recommandations-là. On disait que la Société canadienne des postes avant de procéder à toute fermeture élabore des lignes directrices plus précises qui refléteront les différences entre les régions et leurs besoins.

Et notre réponse à cela, monsieur le Président, a été que nous sommes d'accord sur cette recommandation, sur le point soulevé par le comité, et nous allons nous assurer que la Société canadienne des postes fera en sorte qu'elle respectera les recommandations du comité et, à ce jour, j'ai assuré la Chambre la semaine dernière que nous verrions personnellement à ce que ce soit justement respecté.

[Traduction]

L'OPINION DES CANADIENS DES MILIEUX RURAUX

M. George Baker (Gander—Twillingate): Monsieur le Président, le ministre dit que si l'on explique le programme de fermeture des bureaux de poste aux Canadiens des milieux ruraux, ils l'accepteront. S'imagine-t-il que ces citoyens vont accepter qu'on ferme leur bureau de poste et qu'on en confie en franchise les activités à des marchands qui s'en occuperont à temps partiel, alors qu'ils pouvaient compter sur des maîtres et des maîtresses de poste à plein temps? Qu'arrivera-t-il s'ils refusent ces fermetures? Le gouvernement va-t-il les leur faire accepter de force?

[Français]

L'hon. Michel Côté (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, peut-être que mon collègue aurait intérêt à lire en détail le plan de la Société canadienne des postes. J'ai assuré cette Chambre la semaine dernière de la nouvelle politique de la Société canadienne des postes et je veux assurer encore une fois mon collègue qu'il n'y aura aucune fermeture ni de changements de services à la Société canadienne des postes ou aux bureaux de poste ruraux tant et aussi longtemps que les recommandations qui avaient été mises de l'avant par le comité ne seraient pas respectées, et ces recommandations-là, monsieur le Président, avaient trait à une période de consultations et justement à un échange avec la population canadienne relativement aux bureaux de poste qui pourraient être affectés. Mon collègue parle de fermeture et